

Nouveau litige en matière de PI pour Microsoft

Soumis par Olivier Laidebeur
28-02-2007

Après un jugement contre Microsoft dans l'affaire contre Alcatel-Lucent pour « violation » de brevet concernant le MP3, pour lequel la justice américaine a fixé les dommages et intérêts à 1,52 milliard d'euros de dédommagement pour le groupe de télécoms, le leader du logiciel fait face à une nouvelle plainte, cette fois-ci pour violation de marque.

La société Office Live LLC vient en effet de déposer plainte contre Microsoft, suite à la commercialisation par cette dernière société de sa suite bureautique Office en version Online, intitulée Office Live. Mais une firme du même nom existait déjà, et elle avait eu la bonne idée de déposer son nom comme marque aux Etats-Unis en 2002 pour des produits et services identiques ou similaires. En effet, Office Live LLC propose également des outils de travail en ligne, en particulier dans le domaine de l'édition.

Depuis l'offensive de Microsoft sur Internet pour le lancement de son Office service en ligne, le détenteur du nom apparaît plus vraiment sur la toile.

Microsoft aurait tenté de régler ce litige à l'amiable, mais Office Live LLC aurait donc décidé de son côté régler ce litige devant un tribunal californien.

* * *

Une recherche préliminaire et un accord avant de lancer son nouveau produit auraient permis à Microsoft d'éviter les frais liés à un procès, mais surtout une incertitude quant à la possibilité de continuer à exploiter ce service sous ce nom, alors même que des millions de dollars ont été investis en publicité pour faire connaître les dits services.

(c) 2007 www.reflexe-pi.fr